



FINANCEMENT

Des travaux réussis avec les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Créé le 20 août 2012__ Modifié le 12 décembre 2018

Prime énergie d'EDF, prêts travaux bonifiés* par EDF, mise en relation avec un professionnel pour vos travaux : connaissez-vous les moyens que nous mettons à votre disposition dans le cadre des Certificats d'Économie d'Énergie ? Faites le point !

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), qu'est-ce que c'est ?

Instaurés le 13 juillet 2005 par la loi « POPE »**, les CEE répondent aux objectifs fixés par une Directive Efficacité Énergétique. Leur but ? Lutter contre la surconsommation énergétique en France, avec la mobilisation des fournisseurs d'énergie, en aidant les consommateurs à consommer mieux et moins. Isolation, ventilation, utilisation d'énergies renouvelables pour votre chauffage : de nombreux travaux de rénovation énergétique peuvent vous permettre de faire des économies d'énergie. Et nous nous engageons à vous aider à les réaliser, dans le cadre des CEE.

Les Certificats d'Économies d'Énergie : Qu'avez-vous à y gagner ?

Un accompagnement adapté et des solutions de financement pour réaliser vos projets. Car accomplir des travaux de rénovation énergétique dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie, c'est avoir l'assurance :

- De solutions techniques énergétiquement performantes ;
- De travaux réalisés par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) pour la grande majorité des travaux ;

- D'aides financières et de conseils adaptés pour concrétiser votre projet.

En bref, du confort et de la sérénité sur le long terme.



Des aides financières inscrites dans le cadre du dispositif des CEE

En complément des aides publiques auxquelles vos travaux peuvent-être éligibles, nous mettons à votre disposition deux aides financières pour passer à l'action :

- **La prime énergie d'EDF**

Elle est accordée aux ménages qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique. Avant de lancer vos demandes de devis auprès de professionnels, inscrivez-vous depuis notre [plateforme prime énergie d'EDF](#) et découvrez si votre projet est éligible! C'est simple et l'inscription est gratuite.

- **Les prêts travaux bonifiés par EDF**

Isolation des murs, remplacement de votre ancienne chaudière par un équipement plus performant : en confiant votre projet à l'un de nos Partenaires Économies d'Énergie

d'EDF***, vous pouvez disposer de conseils adaptés à votre projet, d'une réduction sur la facture des travaux, mais aussi d'avantages liés à notre partenariat et notamment des prêts Travaux bonifiés par EDF*. En complément de ces prêts, d'autres avantages existent comme des extensions de garanties, des réductions sur du matériel, etc. Et c'est le professionnel qui s'occupe de tout ! Estimez dès aujourd'hui le [montant de votre prêt travaux bonifiés par EDF](#).

*Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.*

A NOTER

La prime énergie d'EDF et les prêts Travaux bonifiés par EDF ne sont pas cumulables pour les mêmes travaux, sauf en cas de remplacement d'une chaudière individuelle au fioul, au charbon ou au gaz, autre qu'à condensation, par une pompe à chaleur air-eau, eau-eau ou hybride.

Qu'est-ce que le « Coup de pouce Chauffage » ?

Le « [Coup de pouce Chauffage](#) » a pour objectif de vous aider à réaliser des travaux performants en matière d'économies d'énergie et de respect de l'environnement. Comment ?

Vous pourrez obtenir une prime exceptionnelle sans condition de ressources, pour plusieurs types de travaux :

- Le remplacement de votre chaudière individuelle fioul, gaz ou charbon, autre qu'à condensation, par un système de chauffage performant :
 - Une pompe à chaleur air/eau, eau/eau ou hybride
 - Une chaudière biomasse
 - Un système solaire combiné
 - Une chaudière au gaz à très haute performance énergétique présentant un ETAS ?92%

Dans le cas où vous optez avec EDF pour une PAC, vous pourrez bénéficier d'une prime d'un montant pouvant aller jusqu'à 5500€ dans le cadre du dispositif des CEE.

- Le remplacement de votre système de chauffage individuel fonctionnant principalement au charbon par un appareil indépendant de chauffage au bois labellisé Flamme verte 7* ou possédant des performances équivalentes.

Qu'est-ce que l'offre "Mon chauffage durable" ?

EDF vous accompagne toujours plus dans vos travaux et lance l'offre « [Mon chauffage durable](#) ». Il s'agit d'une offre complète d'accompagnement pour les ménages choisissant la pompe à chaleur en remplacement de leur chaudière individuelle à énergie fossile, au fioul, au gaz ou au charbon, dans le cadre du dispositif des CEE. Elle comprend :

- Une participation aux travaux de 5500€ pour les clients modestes et de 3500€ pour les autres clients; cumulable avec l'aide de l'ANAH, accordée sous conditions dans le programme Habiter Mieux Agilité,
- Un accompagnement personnalisé par des conseillers spécialement formés, basés en France, pour monter son projet, bénéficier de toutes les aides et mettre en œuvre les bons gestes pour faire des économies d'énergies,
- Toute une série d'avantages financiers, comme des prêts à un taux bonifié pour les clients faisant appel aux [Partenaires Économies d'Énergie d'EDF](#), ou réductions fabricants sur les pompes à chaleur.

Au-delà des aides, la baisse de la facture de chauffage est significative et durable : de l'ordre de **800 à 1000 euros** en moyenne par an par exemple, grâce à la performance de la pompe à chaleur en comparaison d'une chaudière individuelle au fioul autre qu'à condensation. Vous rentabilisez ainsi financièrement l'opération dès la 1^{ère} année en fonction de vos ressources !

Pour en bénéficier, il suffit de se rendre sur www.prime-energie-edf.fr avant de signer votre devis ou d'appeler EDF au 3004.

Des spécialistes de la rénovation énergétique à vos côtés

Vous recherchez un pro qualifié RGE pour réaliser vos travaux de rénovation énergétique ? Chauffage, isolation, ouvrants (fenêtres et/ou portes fenêtres), ventilation, eau chaude sanitaire : trouvez facilement un Partenaire

Économies d'Énergie d'EDF, près de chez vous, pour mener votre projet à bien.

Trouver un pro

Des outils en ligne pour réussir vos travaux

Réussir son projet de rénovation énergétique, c'est aussi disposer de toutes les infos essentielles pour bien le préparer. Pour vous y aider, en complément des informations et conseils disponibles dans notre rubrique « [Être bien chez moi](#) », n'hésitez pas à utiliser nos simulateurs, notamment pour :

- obtenir une [estimation de l'étiquette énergie de votre logement](#) et des conseils pour faire des économies d'énergie ;
- [estimer le budget de vos travaux](#) et découvrir les aides auxquelles ils sont éligibles.

Envie de faire des économies d'énergie sans devoir tout changer chez vous ?

Pourquoi ne pas commencer par quelques éco-gestes, ou l'installation de petits équipements économes ? Saviez-vous, par exemple, que l'installation de lampes à LED vous permet de réaliser des économies d'énergie ? Faites les bons choix !

Commencer à faire des économies

* Prêts proposés sous conditions par nos Partenaires Économies d'Énergie et accordés sous conditions par notre partenaire financier Domofinance.

** Loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique.

*** Les Partenaires Économies d'Énergie d'EDF sont seuls et intégralement responsables des travaux qu'ils réalisent. EDF est tierce à la relation contractuelle existant entre les Partenaires Économies d'Énergie d'EDF et les clients chez qui ils réalisent des travaux. A ce titre, EDF ne peut se substituer à un partenaire défaillant ni garantir la bonne exécution des prestations engagées. Pour la réalisation de vos travaux, vous restez libre

de retenir l'entreprise de votre choix, Partenaire Économies d'Énergie d'EDF ou non.

Article créé le 20/08/2012

Article mis à jour le 12/12/2018

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux